
CONFERENCE MINISTERIELLE

Cinquième session

Cancún, 10–14 septembre 2003

MISE EN ŒUVRE DE L'ENGAGEMENT PRIS PAR LES MINISTRES DE FACILITER ET D'ACCELERER L'ACCESSION DES PAYS LES MOINS AVANCES

Rapport de situation du Directeur général

1. Il est prescrit au paragraphe 18 du Programme de travail de l'OMC en faveur des PMA (WT/COMTD/LDC/11), adopté par les Membres en février 2002, qu'un rapport de situation soit présenté à la cinquième Conférence ministérielle concernant la "Mise en œuvre de l'engagement pris par les Ministres de faciliter et d'accélérer l'accession des PMA". Le présent rapport, rédigé en réponse à cette prescription, est transmis aux Ministres pour examen à la cinquième Conférence ministérielle, par l'intermédiaire du Conseil général. Il complète les renseignements concernant l'accession des PMA qui figurent dans le document WT/MIN(03)/1.

2. De grands progrès ont été faits pour accélérer l'accession des PMA à l'OMC depuis la Conférence ministérielle de Doha, où les Ministres ont souligné l'importance qu'ils attachaient à l'achèvement des négociations en vue de l'accession, en particulier pour les PMA, "aussi rapidement que possible" et sont convenus "d'œuvrer pour faciliter et accélérer les négociations avec les PMA accédants".¹

3. Sur les 49 pays classés par l'Organisation des Nations Unies dans la catégorie des pays les moins avancés, dix sont en cours d'accession (Bhoutan, Cambodge, Cap-Vert, Éthiopie, Népal, République démocratique populaire lao, Samoa, Soudan, Vanuatu et Yémen). Jusqu'à très récemment, les procédures d'accession pour la plupart de ces pays en étaient à un stade intermédiaire ou initial. Au cours des deux années écoulées depuis la Conférence ministérielle de Doha, des efforts notables ont été faits pour modifier la situation. Les négociations en vue de l'accession du Cambodge et du Népal sont sur le point d'être achevées. L'accession du Samoa a beaucoup progressé et pourrait être menée à bien d'ici à la fin de l'année. Nous espérons avoir bientôt le plaisir d'accueillir, en tant que nouveaux Membres, les premiers PMA à avoir accédé en vertu de l'article XII de l'Accord de Marrakech.

4. Les accessions d'un certain nombre d'autres PMA ont été activées et accélérées. Les accessions du Bhoutan, du Cap-Vert, de la République démocratique populaire lao et du Soudan ont progressé. La première réunion du Groupe de travail de l'accession du Soudan s'est tenue en juillet 2003, avant la Conférence de Cancún, lançant ainsi de manière effective les négociations en vue de l'accession, et des réunions des Groupes de travail de l'accession du Bhoutan, du Cap-Vert et la République démocratique populaire lao devraient se tenir d'ici au début de l'année prochaine. La situation en ce qui concerne les négociations en vue de l'accession des différents pays PMA est indiquée dans l'annexe du présent rapport.

¹ Paragraphes 9 et 42 de la Déclaration ministérielle de Doha (WT/MIN(01)/DEC/1).

5. Une approche en trois volets a été élaborée pour l'exécution des mandats de Doha énoncés aux paragraphes 9 et 42 de la Déclaration ministérielle de Doha. Premièrement, le Sous-Comité des PMA a entrepris d'importants travaux qui ont abouti aux Lignes directrices concernant l'accession des PMA, que le Conseil général a adoptées le 10 décembre 2002 (WT/L/508). L'adoption des Lignes directrices témoigne de la volonté des Membres de l'OMC de faire preuve d'une manière générale d'une plus grande souplesse et, en particulier, en ce qui concerne la question des périodes de transition. À la souplesse dont ont fait preuve les Membres ont répondu les efforts positifs déployés par les PMA pour présenter des plans précis visant à mettre en place une législation liée à l'OMC et des mécanismes d'exécution. Des plans d'action détaillés ont été communiqués par les pays accédants en tant que faisant partie intégrante des modalités de leur accession. Les Membres de l'OMC ont reconnu qu'il était capital de fournir en temps utile une assistance technique ciblée pour aider les PMA accédants à honorer leurs engagements. Dans l'application des Lignes directrices, les Membres ont apparemment fait preuve de modération lorsqu'ils ont cherché à obtenir des concessions et des engagements en matière d'accès aux marchés, par exemple en ce qui concerne la participation aux initiatives dites zéro pour zéro.

6. Fait nouveau très positif à noter, l'engagement plus actif des Présidents des Groupes de travail de l'accession dans les travaux du Sous-Comité des PMA.² En tant que mesure de soutien visant à mieux cibler les débats des Membres, des notes d'information (JOB(03)/87, WT/COMTD/LDC/W/27 et WT/ACC/12) établies par le Secrétariat et exposant la situation en ce qui concerne l'accession des différents PMA ont aidé le Sous-Comité des PMA à se faire une meilleure idée d'ensemble et à accélérer chaque fois que possible l'accession de tel ou tel pays.

7. Le deuxième volet à trait aux mesures prises par le Secrétariat de l'OMC, en consultation et en accord avec les Membres, pour rationaliser les procédures et les rendre aussi transparentes, prévisibles et ouvertes que possible. Dans le cadre de ces efforts, le Secrétariat de l'OMC a organisé à Genève, en juillet 2002, le premier Séminaire de l'OMC sur les accessions.³ Ce séminaire, auquel ont assisté un grand nombre de Membres de l'OMC participant activement au processus d'accession ainsi que des pays accédants, a offert une occasion très utile de procéder à un échange de vues constructif sur les négociations en vue de l'accession. Tous les participants s'en sont vivement félicités.

8. Un certain nombre de dispositions concrètes ont été prises depuis lors pour faciliter les négociations en vue de l'accession. Le nombre des réunions formelles des Groupes de travail de l'accession de PMA a été ramené à une moyenne de trois ou quatre (la moyenne pour les autres gouvernements accédants est de six ou sept). En accord avec les Membres de l'OMC, de la conduite des négociations a été élaborée une approche pragmatique, qui met davantage l'accent sur des consultations informelles ciblées entre les Membres intéressés et le PMA accédant, en vue d'accélérer le processus d'accession et d'alléger la charge en ressources financières et humaines qu'impliquent les négociations pour les PMA. Toutefois, le principal problème a trait à la complexité des obligations liées à l'OMC dont les pays doivent s'acquitter pour devenir Membres en particulier dans le domaine de la législation liée à l'OMC et de sa mise en application, et la nécessité de créer dans les PMA accédants les capacités qui leur permettent de relever le défi.

9. Le troisième volet, à savoir l'assistance technique, est donc d'une importance capitale. Beaucoup d'énergie et de ressources ont été mobilisées par l'OMC depuis deux ans pour fournir une assistance technique aux gouvernements accédants, en particulier à ceux des PMA. De janvier 2001 à mars 2003, les PMA accédants ont participé à 107 activités d'assistance technique différentes

² Les Présidents des Groupes de travail de l'accession des PMA accédants ont été invités à informer les Membres lors des vingt-neuvième et trentième sessions du Sous-Comité. Voir les documents WT/COMTD/LDC/M/29 et WT/COMTD/LDC/M/33.

³ Les Observations récapitulatives du Séminaire sont jointes en annexe au document WT/COMTD/LDC/M/29.

organisées par le Secrétariat à Genève ou au niveau national/régional sous la forme d'ateliers, de séminaires, de cours de formation et de missions techniques. Ces activités prévoyaient une formation et une assistance technique portant sur tous les aspects des Accords de l'OMC.

10. En outre, une assistance technique ponctuelle a été fournie sur demande en dehors du Plan d'assistance technique de l'OMC. Une assistance technique ciblée a été dispensée dans les capitales et à partir de Genève pour faciliter l'élaboration de documents et de données essentiels nécessaires pour le processus d'accession (Bhoutan, Népal, Samoa et Soudan). Le processus du Cadre intégré, au Cambodge, au Népal et au Yémen, a défini comme prioritaire l'assistance pour l'accession à l'OMC; par conséquent, une assistance ciblée, fournie en temps opportun et bien coordonnée est actuellement renforcée dans ces pays.

11. Dans l'ensemble, les activités d'assistance technique de l'OMC se sont développées par rapport aux années précédentes, ce qui est très encourageant, mais les besoins des PMA, en particulier, exigent manifestement que l'on en fasse beaucoup plus.

ANNEXE

Situation en ce qui concerne l'accèsion des différents PMA au 15 juillet 2003

La situation actuelle en ce qui concerne l'accèsion des différents PMA est la suivante:

A. PROCEDURES D'ACCESSION QUI POURRAIENT ETRE ACHEVEES EN 2003

1. **Cambodge**

Le Groupe de travail de l'accèsion du Cambodge a été établi en décembre 1994, mais le processus d'accèsion n'a commencé à progresser qu'au milieu de 1999, lorsque le Cambodge a présenté son Aide-mémoire. Une fois formellement engagé à Genève, le processus s'est accéléré. Quatre réunions formelles du Groupe de travail ont été organisées entre mai 2001 et avril 2003, et des consultations informelles se sont tenues en juin 2003 pour accélérer le processus et ouvrir la voie à l'accèsion du Cambodge avant la Conférence ministérielle de Cancún. Le Groupe de travail devrait mener à terme son mandat lors d'une réunion formelle finale, le 22 juillet.

2. **Népal**

Le processus d'accèsion du Népal est demeuré au point mort pendant un certain temps. La version révisée finale de l'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été reçue en août 1998, soit plus de neuf ans après que le Népal a demandé à devenir Membre, d'abord du GATT, puis de l'OMC. A la suite de quoi, les travaux ont commencé, une première réunion, très constructive, du Groupe de travail ayant eu lieu en mai 2000 et une deuxième, en septembre 2002. Des efforts importants ont été déployés depuis lors pour accélérer le processus d'accèsion du Népal et accroître les chances d'achever les procédures d'ici à la Conférence de Cancún.

Depuis la visite d'une équipe du Secrétariat en avril de cette année, la documentation nécessaire pour faire avancer le processus jusqu'à la phase finale a été communiquée par le Népal (par exemple, les plans d'action législative et les offres révisées concernant les marchandises et les services), ce qui a permis au Président du Groupe de travail, M. l'Ambassadeur Pierre-Louis Girard, de tenir une première série de consultations entre une délégation népalaise de haut niveau et les Membres de l'OMC les 22 et 23 mai 2003. Une deuxième série de consultations aura lieu le 16 juillet. En fonction de l'issue de ces consultations, et sous réserve en particulier de la conclusion rapide des négociations bilatérales en cours sur l'accès aux marchés, l'accèsion du Népal à l'OMC pourrait intervenir à temps pour la Conférence ministérielle de Cancún.

3. **Samoa**

Le processus d'accèsion de Samoa progresse bien. Le Groupe de travail a été établi en juillet 1998. L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été reçu 19 mois plus tard, et les réponses aux questions posées par les Membres ont été communiquées au bout de 18 autres mois. Une première réunion du Groupe de travail et une première série de négociations bilatérales ont eu lieu en mars 2002.

Le Secrétariat a reçu en avril 2003 un ensemble de documents d'accèsion complet, ce qui lui a permis d'établir une première version du projet de rapport du groupe de travail, qui a été distribuée aux Membres le 12 juin 2003. Des consultations informelles se tiendront le 17 juillet, en marge de la Semaine de Genève, afin de procéder à un échange de vues sur le projet de rapport et les négociations bilatérales, l'objectif visé étant de mener à bien l'accèsion cette année.

4. Vanuatu

Contrairement à ce qui s'est passé dans le cas de l'accession de nombreux autres PMA, le processus d'accession de Vanuatu a démarré à un rythme rapide. Vanuatu a demandé à devenir Membre en juillet 1995, a présenté son Aide-mémoire trois mois et demi plus tard et a communiqué les réponses à la première série de questions au bout de six autres mois, soit en mai 1996. Le processus s'est ensuite poursuivi dans le cadre de plusieurs réunions et consultations informelles visant à réduire le plus possible la charge pesant sur les ressources de Vanuatu. Le Groupe de travail a tenu sa réunion finale le 29 octobre 2001, à temps pour que les Ministres donnent leur approbation à Doha. Toutefois, peu avant la Conférence ministérielle, les autorités de Vanuatu ont informé le Secrétariat qu'elles étudiaient la question de savoir si elles allaient ou non accepter l'ensemble de textes relatifs à l'accession. Les procédures d'accession pourraient être achevées en 2003 si le gouvernement de Vanuatu approuve l'ensemble de textes relatifs à l'accession négocié et convenu au sein du Groupe de travail ou communique des réponses finales à ce sujet. Le Secrétariat s'est mis en rapport avec les autorités pour s'assurer de leur toute dernière position.

B. PROCEDURES D'ACCESSION ACTIVEES ET SE TROUVANT A UN STADE INTERMEDIAIRE

1. Bhoutan

Le Groupe de travail du Bhoutan a été établi en octobre 1999. L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur n'a été présenté que récemment, en février 2003, soit plus de trois ans après la demande d'accession présentée par le Bhoutan. Les négociations en vue de l'accession n'ont pas encore débuté. Le Bhoutan répond actuellement à la première série de questions posées par les Membres. Selon le moment où le Secrétariat recevra les réponses du Bhoutan aux questions des Membres, une première réunion pourrait être organisée cette année.

2. Cap-Vert

Le Groupe de travail a été établi en juillet 2000. Une assistance technique a été fournie par la CNUCED et l'USAID pour aider les autorités cap-verdiennes à établir l'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur. L'Aide-mémoire est parvenu au Secrétariat au début de juillet 2003. En conséquence, la première réunion du Groupe de travail pourrait se tenir avant la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

3. République démocratique populaire lao

Le Groupe de travail a été établi en février 1998 et l'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été communiqué en mars 2001. La République démocratique populaire lao répond actuellement aux questions des Membres concernant l'Aide-mémoire. Nous avons été informés qu'il avait été répondu à toutes ces questions. Les réponses doivent encore être approuvées par le Conseil des ministres et devraient être communiquées au Secrétariat d'ici à la fin de l'année, auquel cas nous pourrions prévoir une première réunion du Groupe de travail pour le début de 2004.

Une délégation de la République démocratique populaire lao s'est rendue à Genève au début de juillet; elle a eu une série de réunions techniques avec des fonctionnaires des divisions opérationnelles de l'OMC et du CCI pour qu'ils l'aident à identifier les besoins d'assistance technique et à établir les documents d'accession requis.

4. Soudan

Le Soudan a demandé à devenir Membre en 1995. Il a présenté son Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur environ quatre ans plus tard, en 1999, et les réponses à une première série de questions concernant l'Aide-mémoire ont été reçues en novembre 2000. Deux autres années

se sont écoulées avant que les réponses à une deuxième série de questions ne soient communiquées, en janvier 2003, suivies en avril par des documents additionnels sur l'agriculture, les services, les obstacles techniques au commerce/les mesures SPS et les ADPIC. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue le 11 juillet 2003.

5. Yémen

Le Groupe de travail de l'accession du Yémen a été établi en juillet 2000. L'élaboration de l'Aide-mémoire sur le régime du commerce extérieur, distribué en novembre 2002, a nécessité plus de deux ans. Les autorités yéménites répondent actuellement aux questions des Membres.

C. PROCEDURES D'ACCESSION SE TROUVANT A UN STADE INITIAL

1. Éthiopie

L'Éthiopie est le dernier pays à avoir demandé à devenir Membre. Le Groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil général de février 2003. D'après les indications dont nous disposons, l'Aide-mémoire nous serait communiqué prochainement. Si tel était le cas, une première réunion du Groupe de travail pourrait être organisée pour le début de l'an prochain.
